DLP 17-4-79090165

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : XXXXXX 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 152 - 13 Avril 1979

ARBUSTES À PETITS FRUITS

PUCERONS : Les premiers pucerons ayant été découverts dans les jeunes bourgeons, les cultures de cassissiers et de groseilliers devront être surveillées, observation assez facile notamment sur groseilliers où les taches rougeâtres, caractéristiques de la réaction de la plante à leurs piqûres, sont très visibles.

Si leur présence est notée il faut intervenir avec un insecticide comme la phosalone (Azophène, Zolone) également actif contre les chenilles défoliatrices et peu toxique pour les abeilles.

GRANDES CULTURES

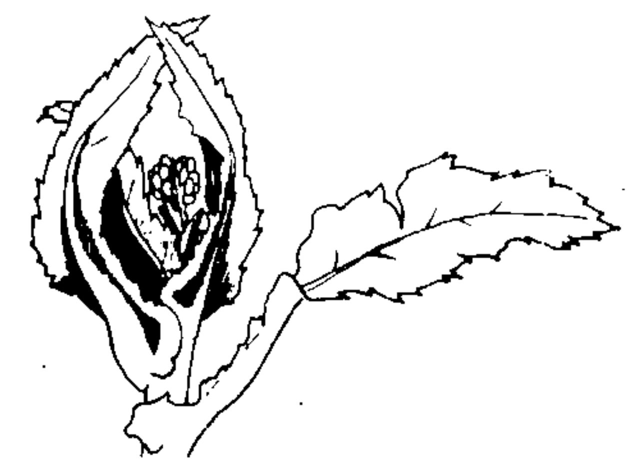
MELIGETHES SUR COLZA : Les captures en cuvette se sont multipliées pendant la période de beau temps alors que les cultures les plus avancées arrivent au stade où les attaques du ravageur sont les plus dommageables.

Les méligèthes doivent être recherchés dans les boutons floraux groupés au coeur de la plante, boutons que l'on découvre en écartant les feuilles supérieures.

Le seuil d'intervention est atteint lorsque l'on note la présence d'un insecte en moyenne par inflorescence après comptage d'une cinquantaine de pieds pris au hasard.

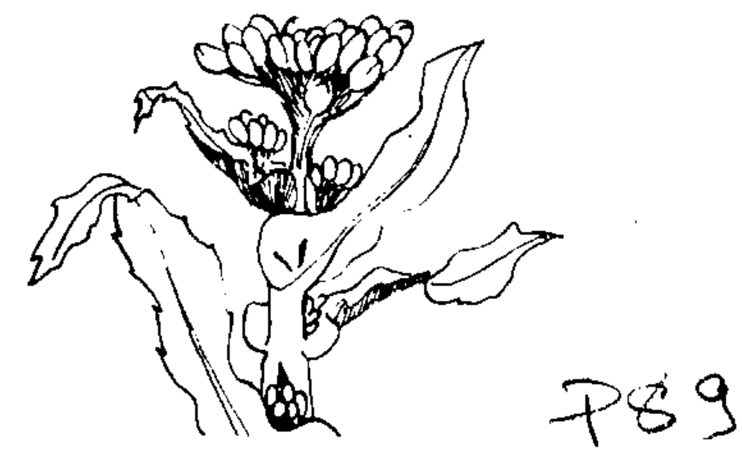
L'application d'insecticides de préférence huileux pour mieux résister au lessivage : endosulfan, lindane ou parathions, peut alors être envisagée dans ces cultures fortement infestées.

D_1 Boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales



Seuil d'intervention :
un méligèthe présent en moyenne par inflorescence.

D_2 Inflorescence principale dégagée.
Boutons accolés.
Inflorescences secondaires visibles.



Seuil d'intervention :
2 à 3 méligèthes par plante.

P89

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

RHYNCHOSPORIOSE SUR ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS : Par suite du temps frais et humide de la fin mars et au début d'avril, on note une extension rapide de la Rhynchosporiose dans de nombreuses parcelles arrivant au stade redressement ou pour les plus avancées au stade premier noeud.

Les feuilles présentent sur le limbe, parfois en bordure, des taches caractéristiques festonées jaunes bordées de brun entraînant un jaunissement partiel ou total à ne pas confondre avec un excès d'eau ou un manque d'azote.

Les dégâts ont été importants en 1978 et les traitements ont apporté des augmentations substantielles des rendements.

Aussi il est conseillé de bien surveiller les parcelles et d'intervenir à partir du stade premier noeud (exceptionnellement plus tôt si l'attaque est très grave) si l'on note la présence de la maladie sur les feuilles de la base de la majorité des pieds pour préserver les futures feuilles.

Compte tenu des résultats des essais on choisira des produits à base de carbendazime, bénomyl, ou méthylthiophanate et en particulier l'association carbendazime + triadiméfon, spécialités qui auront également une action sur les maladies du pied qui pourraient être présentes.

Dans le cas d'emploi de la carbendazime ou du bénomyl, il est nécessaire d'apporter 250 g./hectare de matière active (200 g. pour les maladies du pied).

DESHERBAGE DES CEREALES D'HIVER : D'une façon générale les cultures sont très mal implantées et les densités faibles. Il serait donc souhaitable d'éliminer la concurrence avec les mauvaises herbes. Mais l'intervention devra se réaliser lorsque les céréales seront en bon état végétatif.

Pour éviter tout risque de phytotoxicité, nous conseillons :

- de bien choisir le désherbant en fonction des adventices à détruire (pour la folle avoine préférer des produits spécifiques plutôt que des associations polyvalentes nécessitant de fortes doses)
- de ne pas surdoser
- de bien veiller aux conditions pratiques d'emploi des produits commerciaux.

EMPLOI EN AGRICULTURE DES FORMULATIONS À BASE DE PARATHION MÉTHYLE PRÉSENTÉES SOUS FORME DE MICROCAPSULES SOUS LE NOM DE PENNCAP-M

Après réexamen et avis de la Commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires, et sur proposition du Comité d'homologation, la vente et l'utilisation de la spécialité Penncap M. n° 7700279 à base de parathion méthyle en formulation microencapsulée a été strictement limitée aux seuls usages suivants :

1) Tordeuse orientale du pêcher à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial,
2) Carpocapse du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial,
3) Acariens du pommier à la dose de 0,120 l/hl de produit commercial
4) Puceron vert du pommier à la dose de 0,100 l/hl de produit commercial
5) Tordeuses (cochylis et eudémis) sur vigne à la dose de 0,125 l/hl de produit commercial,

Ces cinq usages sont accompagnés de la mention obligatoire :

"après la fin floraison"

6) Grosse altise du colza à la dose de 0,800 l/ha de produit commercial,
7) Charançon des tiges du colza à la dose de 1,25 l/ha de produit commercial,
8) Pégomyie de la betterave à la dose de 0,800 l/ha de produit commercial,
9) Puceron vert de la betterave à la dose de 1,20 l/ha de produit commercial,
10) Puceron noir de la betterave à la dose de 1,20 l/ha de produit commercial.

Par ailleurs la persistance d'activité insecticide de cette spécialité (plus de 15 jours) nécessite l'arrêt de tout traitement au moins un mois avant la date probable de floraison.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription Adjoint :
G. RIFFIOD

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.